

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Rélevé de décisions de la réunion du 8 juillet 2021

1. REGLEMENTS LNR

1.1. Dispositif JIFF - Bilan de la moyenne JIFF sur les feuilles de match en TOP 14

Conformément à l'article 25.1 des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a arrêté la moyenne définitive du nombre de JIFF par feuille de match de chaque club de TOP 14 à l'issue de la saison 2020/2021.

Chaque club de TOP 14 doit présenter (y compris pour bénéficier de l'incitation financière « JIFF Volet 1 » prévue par le Guide des Règles de Distribution aux clubs 2020/2021) une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison 2020/2021, sous réserve des clubs de Bayonne et Brive qui évoluaient en TOP 14 pour leur deuxième saison suivant leur accession pour laquelle la moyenne à atteindre est de 15.

Clubs	Moyenne finale 2020/2021
Agen	18,96
Bayonne	15,26
Bordeaux	16,21
Brive	15,88
Castres	16,08
Clermont	17,04
La Rochelle	16,14
Lyon	17,92
Montpellier	16,81
Paris	16
Pau	16,77

Racing 92	19,39
Toulon	17,31
Toulouse	17,07

1.2 Règlements de la DNACG - Saison 2021/2022

Le Comité Directeur a adopté les modifications complémentaires aux Règlements de la DNACG adoptées par le Comité Directeur lors de sa réunion du 1^{er} juillet. Ces modifications qui sont uniquement rédactionnelles pour ce qui concerne le secteur professionnel sont intégrées à l'édition 2021/2022 des Règlements Généraux de la LNR.

1.3 Période de mutations complémentaire pour les joueurs sans club –saison 2021/2022

Le Comité Directeur de la LNR a décidé de l'ouverture d'une période complémentaire de mutations concernant les joueurs "sans club" dans les conditions fixées ci-dessous.

Cette période bénéficie uniquement aux joueurs dont le contrat (professionnel, pluriactif ou espoir) avec un club professionnel français :

- arrivait à échéance le 30 juin 2021, ou
- a été résilié au 30 juin 2021 et dont les documents de résiliation ont été transmis à la LNR via e-Drop,

et

- qui n'ont pas retrouvé de club à la clôture de la période des mutations,
- qui justifient d'une inscription à Pôle Emploi après la fin de leur contrat.

Pour la saison 2021/2022, la période de signature et d'envoi à la LNR des contrats des joueurs sans club débute le lundi 12 juillet 2021 et s'achève exceptionnellement le 31 janvier 2022 compris.

Les joueurs concernés peuvent, pendant cette période, signer un contrat de travail (professionnel, pluriactif ou espoir) dans un club professionnel :

- sans être considérés comme « joueur supplémentaire », « joker médical » ou « joueur additionnel », au sens des Règlements Généraux de la LNR,
- ni être comptabilisés dans le nombre maximum de contrats professionnels autorisés.

Le recrutement de ces joueurs s'inscrit en revanche dans le cadre des autres dispositifs réglementaires de la LNR.

L'entrée en vigueur du contrat devra intervenir au plus tard le dernier jour de la période de mutations complémentaire concernée (à savoir le 31 janvier 2022).

2. COMMISSIONS

Le Comité Directeur de la LNR a procédé à la désignation des membres au sein des commissions décisionnaires de la LNR, des organes de la DNACG ainsi qu'à plusieurs désignations au sein des commissions mixtes FFR-LNR et au sein de commissions de la FFR.

COMMISSION JURIDIQUE

Le mandat des membres de la Commission Juridique est d'une durée de 4 ans.

	Fonction	Prénom NOM	
LIGUE NATIONALE DE RUGBY	Président	Jean-Louis MARTIN	Avocat
	Vice-Président	Jacques BARTHELEMY	Avocat
	Secrétaire	Jean-Christophe BREILLAT	Avocat
	Titulaire	Xavier AUMERAN	Maitre de conférences
	Titulaire	Skander KAARA	Conseiller spécial auprès de l'AFLD Maitre de conférences Ex-membre du cabinet de la Ministre des sports
	Suppléant	Tom CHANSEAU	Avocat
Membres désignés par les syndicats			
PROVALE	Titulaire	Raphaël VOHRINGER	Juriste PROVALE
	Suppléant	Mathieu GIUDICELLI	Directeur PROVALE
	Titulaire (personnalité qualifiée)	Julie CAMPASSENS	Juriste Droit du sport (Syndicat National des Basketteurs)
TEXCH XV	Titulaire	Marion PELISSIE	Directrice TECH XV
	Suppléant	Clément VERNEZOUL	Chargé de mission TECH XV
	Titulaire (personnalité qualifiée)	Thibaut DAGORNE	Directeur général du syndicat des entraîneurs de handball (7Master)
	Suppléant (personnalité qualifiée)	Rémi LOURDELLE	Secrétaire fédéral sport CFDT

UCPR	Titulaire	Jean-Patrick BOUCHERON	Directeur UCPR
	Suppléant	Simon MENANTEAU	Responsable fiscalité et questions économiques UCPR
	Titulaire (personnalité qualifiée)	Pierre BECQUE	Avocat

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS

Le mandat des membres de la Commission de Discipline et des Règlements est d'une durée de 4 ans.

	Fonction	Prénom NOM	
LIGUE NATIONALE DE RUGBY	Président	André DANDREY	Dirigeant
	Vice-Président	Jean-Noël COURAUD	Avocat
	Vice-Président	Jean-Luc DOOMS	Magistrat
	Membre	Laurent CABANNES	Joueurs / Entraîneurs
	Membre	Alain GAILLARD	Joueurs / Entraîneurs
	Membre	Olivier TERRYN	Joueurs / Entraîneurs
	Membre	Jean-René HEGOBURU	Avocat
	Membre	Philippe CAVALIEROS	Avocat
	Membre	Yann LE DORE	Dirigeant
FFR	Membre	Maurice BUZY-PUCHEU	Dirigeant
	Membre	Michel JACOMET	Dirigeant

COMMISSAIRES À LA CITATION

La durée du mandat des commissaires à la citation est fixée à une saison sportive.

- Olivier ASTIER,
- Marc DAROQUE,
- Patrice FRANTSCHI,
- Serge GABERNET,
- Guy GASPAROTTO,
- Jean-Michel GIRAUD,
- Nathalie JANVIER,

- Nicolas LASAGA.
- Marc LEROY,
- Wejdane LIMANE ESSADDI,
- Sébastien LORANT-RAZE,
- Adrien MENEZ,
- Jean-Christian SUROWIEC.

Composition du Panel chargé d’apprécier, préalablement à l’engagement d’une procédure disciplinaire, la recevabilité de la citation et son caractère sérieux :

- Gérard TUGEND, chargé de la coordination du panel et des commissaires à la citation,
- Jean-Louis DESSACS,
- Yannick JAUZION,
- Serge MILHAS,
- Patrick THOMAS.

SECTION SPECIALISEE « SALARY CAP » DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS

Le mandat est de 4 ans.

Fonction	Prénom NOM	
Président	Jean-Pierre KARAQUILLO	Professeur des facultés de droit
Membre	Alain LACABARATS	Magistrat Président de Chambre à la Cour de Cassation Membre du Conseil Supérieur de la Magistrature
Membre	Philippe AUSSEUR	Président d’Abington Advisory Président de la DNCG de la LNB
Membre	Armelle DAAM	Conseillère Référendaire à la Cour des Comptes
Membre	Edmond HONORAT	Conseiller d’Etat

DNACG

Commission de Contrôle des championnats professionnels

Le mandat est de 4 ans.

Coordinateur : Dominique Debreyer : expert-comptable,

Membres :

- AGRET Bernard
- ALLORY Serge
- BERBION Jean-Luc
- DEBREYER Dominique
- DEPARIS Philippe

- LANDAT Gérard
- LEGENDRE Julien
- ORAIN Philippe
- SICARD Jean-Guy
- PORTALEZ Thibault
- COUDENC Nicolas (à compter du 1^{er} janvier 2022-bénévole)

Commission de Régulation des Agents sportifs :

Le mandat est de 4 ans :

- 2 membres désignés par le Comité Directeur de la FFR
- 2 membres désignés par le Comité Directeur de la LNR
 - o Denys AUDOUARD
 - o Ludovic BARDINEAU
- 1 coordinateur désigné conjointement par le Comité Directeur de la FFR et le Comité Directeur de la LNR
 - o Jérôme DJIAN

Conseil Supérieur :

En accord avec la FFR, le mandat des membres du Conseil Supérieur ayant exercé en 2020/2021 est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021. Le renouvellement sera effectué à cette échéance.

COMMISSION FORMATION FFR/LNR

La composition de la Commission formation FFR/LNR est prévue par la Convention FFR/LNR. Pour le secteur professionnel, cinq représentants sont désignés par le Comité Directeur dont :

- 3 représentants de la LNR, dont le Président de la Commission formation LNR,
- 1 représentant du syndicat des joueurs professionnels,
- 1 représentant du syndicat des entraîneurs professionnels.

Deux représentants des centres de formation sont également désignés dont l'un par l'UCPR au titre des centres de formation rattachées aux sociétés sportives (l'autre est désigné par l'APARE).

	Collège	Prénom NOM	Fonction
REPRESENTANTS DU SECTEUR PROFESSIONNEL	LNR	Président de la Commission formation LNR Jean-François FONTENEAU	
		Valérie VISCHI-SERRAZ	Directrice du Centre de formation du Stade Toulousain
		Bruno ROLLAND	Directeur Général de l'USAP
	PROVALE	Mathieu GUIDICELLI	Directeur Général

REPRESET ANT DES CDF	TECH XV	Marion PELISSIE	Directrice
	UCPR	Frédéric GRACIANNETTE	Directeur du Centre de formation de Provence Rugby

COMMISSION D'AIDE A LA RECONVERSION (CAR)

La CAR est chargée d'assurer la gestion du « fonds social 'joueurs' » alimenté par les ressources de la LNR en vue de l'aide à la préparation de la reconversion des joueurs ou ex-joueurs de rugby, évoluant ou ayant évolué au sein du secteur professionnel (CAR).

La CAR de la LNR est composée de 6 membres titulaires :

- 3 membres désignés par la LNR, l'UCPR et Provale (1 membre par organisation) ;
- 3 personnalités extérieures et compétentes en matière de formation (1 personnalité désignée par la LNR, l'UCPR et Provale (1 personnalité par organisation)).

Collège	Prénom NOM	Fonction
LNR	Cécile ESPAGNACH	Responsable scolarité, école privée et taxe d'apprentissage du Stade Rochelais
	Baptiste FAROCHE	Responsable du CFA et des Relations avec les territoires de l'Institut de Formation du Football
PROVALE	Mathieu GUIDICELLI	Directeur Général PROVALE
	Alexandra ROTONDO	Personnalité qualifiée
UCPR	Franck BOUCHER	Dirigeant
	Madith ESPINET-FUMAT	Consultante formation

COMMISSION D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI (CARE)

La CARE est chargée d'assurer la gestion du « fonds social 'entraîneurs' » alimenté par les ressources de la LNR en vue de faciliter le retour à l'emploi pour les entraîneurs qui ne sont plus en poste et qui sont sortis du secteur professionnel.

La CARE de la LNR est composée de 6 membres titulaires :

- 3 membres désignés par la LNR, l'UCPR et Tech XV (1 membre par organisation) ;

- 3 personnalités extérieures et compétentes en matière de formation (1 personnalité désignée par la LNR, l'UCPR et Tech XV (1 personnalité par organisation)).

Collège	Prénom NOM	Fonction
LNR	Cécile ESPAGNACH	Responsable scolarité, école privée et taxe d'apprentissage du Stade Rochelais
	Baptiste FAROCHE	Responsable du CFA et des Relations avec les territoires de l'Institut de Formation du Football
TECH XV	Walter OLOMBEL	Directeur de centre de formation
	Catherine SPITERI	Personnalité qualifiée
UCPR	Julie HUCHET	Directrice administrative SUA
	Madith ESPINET-FUMAT	Consultante formation

COMMISSION FEDERALE DES AGENTS SPORTIFS

Les représentants de la LNR à la Commission fédérale des agents sportifs :

- Vérane STEFANI (Directrice juridique de la LNR à compter du 23 août) - Titulaire
- Sylvain ROSSETTO (Responsable Pôle Suivi des effectifs et Relations sociales) - Suppléant.

COMITE FEDERAL D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DU RUGBY FRANÇAIS

Le Comité Directeur doit procéder à la désignation de 2 membres du Comité d'Ethique et de déontologie du rugby français parmi les 3 membres désignés par la LNR

- Pierre VILLEPREUX est reconduit au titre des membres reconnus pour leur « expérience et leur rayonnement dans le domaine du rugby ».
- La 2^{ème} désignation sera présentée au Comité Directeur de septembre

3. SITUATION DES CLUBS RELEGUES EN NATIONAL

Lors de sa réunion du 27 avril, le Comité Directeur avait envisagé, à titre exceptionnel, le principe d'une aide aux clubs relégués en National au terme de la saison 2020/2021 dans le contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, l'enveloppe devant être fixée en fonction de la situation financière des clubs concernés telle qu'appréciée par la DNACG au terme de la saison.

Après avoir pris connaissance de l'analyse de la DNACG présentée en séance par le coordinateur de la CCCP, le Comité Directeur a décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à cette aide exceptionnelle.

4. PROGRAMMATION TOP 14 ET PRO D2 – SAISON 2021/2022

Le Comité Directeur de la LNR a validé, après concertation avec CANAL+, la programmation des journées types de TOP 14 et PRO D2 pour la saison 2021/2022 sur les chaînes du groupe CANAL+:

PRO D2

- 1 match décalé le jeudi à 20h45
- 6 matches non décalés le vendredi à 19h30
- 1 match décalé le vendredi à 20h45, accompagné en avant et après-match d'un magazine.

TOP 14

- 4 matches non décalés le samedi à 15h (Rugby+ et multiplex)
- 1 match décalé le samedi à 17h
- 1 match décalé le samedi à 21h, accompagné en avant et après-match du Canal Rugby Club.
- 1 match décalé le dimanche à 21h, accompagné en avant et après-match du Canal Rugby Club.